

Barème des honoraires Stéphane Plaza Immobilier Albi En vigueur au 1^{er} février 2020

Vente de biens à usage d'habitation & immeubles de rapport

♦ Jusqu'à 50 000 €	Forfait 4 500 € TTC
♦ De 50 001 € à 110 000 €	Forfait 6 500 € TTC
♦ De 110 001 € à 250 000€	5.9 % TTC
♦ De 250 001 € à 450 000 €	4.9 % TTC
♦ Au-delà de 450 001 €	3.9 % TTC
♦ Vente par lot (Immeuble)	3.5 % TTC / lot

Vente de terrains, Garages et parkings

Jusqu'à 50 000 €	Forfait 3 000 € TTC
De 50 001 € à 100 000 €	Forfait 6 000 € TTC
Au-delà	5.9 % TTC

Vente de fonds de commerce **12 % TTC**

Mandat de vente : honoraires TTC à la charge du vendeur calculés sur le prix de vente du bien.

Mandat de recherche : honoraires TTC à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix de vente du bien.

Location de biens à usage d'habitation meublés et non meublés *Plafonnement Loi ALUR du 24 mars 2014 – Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014*

Honoraires bailleur :

Entremise et négociation	Forfait 100 € TTC
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	5 € TTC / m ² habitable
Frais d'état des lieux (hors huissier)	2 € TTC / m ² habitable

Honoraires locataire :

Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	5 € TTC / m ² habitable
Frais d'état des lieux (hors huissier)	2 € TTC / m ² habitable

Location à usage professionnel

Entremise et négociation, visites, constitution du dossier et rédaction de bail Forfait 2 500 € TTC à la charge du preneur

Estimation

Dans le cadre d'une succession, donation, d'une estimation bancaire sans signature de mandat (remise d'un rapport écrit) 150 € TTC

La remise d'une facture d'honoraires est obligatoire

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

TVA taux en vigueur 20 %